

III- Extension des dispositifs pour la réussite de tous

- Assouplissement de la carte scolaire
- Scolarisation des élèves handicapés
- Poursuite du plan de rénovation des langues vivantes
- Développement de l'éducation artistique et culturelle
- Stages de remise à niveau depuis avril 2008 pour les élèves de CM
- Accompagnement éducatif généralisé à tous les collèges et aux écoles de l'éducation prioritaire
- Lutte contre toutes les violences et discriminations
- Découverte des métiers et des formations pour mieux s'orienter
- Dispositif expérimental de réussite scolaire au lycée

Assouplissement de la carte scolaire

Les familles ont le droit d'inscrire leur enfant dans l'établissement de leur choix (collège et lycée). Cette mesure s'applique dans la limite des places disponibles, la priorité étant donnée aux élèves suivants :

- les élèves handicapés
- les élèves boursiers au mérite
- les élèves boursiers sur critères sociaux
- les élèves nécessitant une prise en charge médicale à proximité de l'établissement
- les élèves qui doivent suivre un parcours scolaire particulier
- les élèves dont un frère ou une sœur est déjà scolarisé(e) dans l'établissement
- les élèves dont le domicile est situé en limite de secteur de l'établissement

Assouplissement de la carte scolaire

- 724 dossiers déposés à l'inspection académique du Tarn
- 469 concernant des inscriptions en collège, dont 407 relatives à l'entrée en 6ème
- 255 concernant des inscriptions en lycée, dont 222 relatives à l'entrée en 2nde

Taux de satisfaction 6ème : 96,31 %

Taux de satisfaction collège : 95,31 %

Taux de satisfaction 2nde : 77,03 %

Taux de satisfaction lycée : 78,43 %



Scolarisation des élèves handicapés

● Cinq actions fortes pour accélérer la scolarisation des élèves handicapés

- un projet personnalisé de scolarisation (PPS) pour chaque élève handicapé
- un déploiement des enseignants référents (+ 1 poste implanté au collège Bellevue d'Albi : 7 postes au total dans le Tarn)
- un accompagnement de qualité (formation adaptée des auxiliaires de vie scolaire)
- un appui et une aide aux enseignants qui accueillent des élèves handicapés
- une couverture de tout le territoire des UPI (+ 1 UPI dans le Tarn au collège Jean-Louis Etienne de Mazamet, ce sont 6 UPI au total)

● Dispositif « Aide handicap école »

Tél numéro Azur : 0 810 55 55 00

(Plateforme téléphonique qui fonctionne depuis le 25 août du lundi au vendredi, de 8h00 à 18h00)

Une adresse mail complète ce dispositif : aidehandicapecole@education.gouv.fr



Scolarisation des élèves handicapés

Les élèves handicapés

En 2007/2008 : 1213 élèves handicapés dans le Tarn
(798 élèves dans le 1er degré, 415 élèves dans le 2nd degré)

Rappel 2006/2007 : 1150 élèves handicapés dans le Tarn
(741 élèves dans le 1er degré, 409 élèves dans le 2nd degré)

Les postes en personnels pour l'aide aux enfants handicapés

1) Les AED (assistants d'éducation)

- AVS-I : $38,5 + 21 = 59,5$ (24 à la rentrée 2007)
- AVS-Co : 10,5 (9,5 à la rentrée 2007) par création de 0,5 poste à l'UPI Jean Louis Etienne de Mazamet et 0,5 poste en CLIS à l'école Laden de Castres

2) Les EVS (emplois vie scolaire)

pour l'aide aux enfants handicapés : $66 \text{ CAE} + 23 \text{ CAV} = 89 \text{ EVS}$



Poursuite du plan de rénovation des langues vivantes

- L'enseignement des langues vivantes étrangères doit s'étendre au CE1 (voire au CP)
- Il doit impliquer une continuité avec le collège (cohérence avec les LV1 proposées au collège du secteur)
- Enseignement dispensé en groupes de compétences, si possible
- Renforcement de la formation des enseignants

L'ouverture à l'Europe dans le cadre de la présidence française de l'union européenne sera encouragée sous toutes formes d'échanges d'élèves, de professeurs, avec les pays de l'Union européenne.

- du 2 au 5 septembre : rentrée scolaire aux couleurs de l'Europe
- le 26 septembre : « Fête des langues » à l'école et hors de l'école, consacrée à l'Europe
- du 20 au 24 octobre : semaine de « l'Europe à l'école »

Développement de l'éducation artistique et culturelle

Circulaire n° 2008-059 du 29 avril 2008 ([BO n°19 du 8 mai 2008](#))

- L'éducation artistique et culturelle est une des missions prioritaires du Ministère de l'Education nationale
- Un enseignement de l'histoire des arts est inclus dans les programmes (de l'école primaire cette année, puis des collèges et lycées à la rentrée 2009)
- Un encart au [BO n°32 du 28 août 2008](#) précise l'organisation de l'enseignement de l'histoire des arts à l'école primaire, au collège et au lycée
- Il portera sur l'ensemble du champ artistique et culturel, y compris dans sa dimension scientifique et technologique
- Une épreuve obligatoire sera créée au DNB à compter de la session 2009
- Les PAF* accorderont plus d'importance à l'histoire des arts et à l'éducation artistique et culturelle

* PAF: Plan académique de formation



Stages de remise à niveau

- Mis en place depuis avril 2008 pour aider les élèves de CM1 et CM2 qui présentent des difficultés scolaires en français et en mathématiques
- Proposés par les professeurs des écoles volontaires
- D'une durée hebdomadaire de 15 heures (3h/ jour) au cours de 3 périodes (une des semaines de vacances de printemps, première semaine de juillet et dernière semaine d'été) sur des groupes de 6 à 7 élèves maximum

BILAN

Bilan du 14 au 18 avril 2008	276 élèves	53 écoles	20 % des écoles
Bilan du 07 au 11 juillet 2008	235 élèves	69 écoles	26,5 % des écoles
Bilan du 25 au 29 août 2008	248 élèves	78 écoles	30 % des écoles



Accompagnement éducatif

Il existe depuis un an dans les collèges de l'éducation prioritaire
Généralisé à tous les collèges* et écoles de l'éducation prioritaire
D'une durée indicative de 2 heures, il est organisé 4 jours par semaine, tout au long de l'année, de préférence en fin de journée

Il propose 3 domaines d'activités :

- l'aide au travail scolaire
- la pratique sportive
- la pratique artistique et culturelle

Ces activités sont encadrées par des enseignants volontaires, des assistants d'éducation, des intervenants extérieurs ou d'autres personnes bénévoles.

* : collèges publics et privés sous contrat d'association



Lutte contre les violences et discriminations

L'école doit offrir à tous les enfants des chances égales et une intégration réussie dans la société.

Sa mission est de :

- Promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes
- Permettre une prise de conscience des discriminations
- Faire disparaître les préjugés
- Changer les mentalités et les pratiques

Au sein des établissements, une importance particulière devra être accordée aux actions visant à prévenir les atteintes à l'intégrité physique et à la dignité de la personne (violences racistes et antisémites, violences envers les filles, violences à caractère sexuel, notamment l'homophobie).



Découverte des métiers et des formations pour mieux s'orienter

- Au collège, l'orientation se prépare par le **parcours de découverte des métiers et des formations**, à partir de la classe de 5ème. Il sera expérimenté à la rentrée par les collèges volontaires, avant d'être généralisé à la rentrée 2009.
- Un nouveau dispositif d'initiation aux métiers en alternance (DIMA) sera mis en place dans les LP et CFA, et s'adressera aux élèves volontaires, âgés de 15 ans minimum.
- Des entretiens personnalisés avec les professeurs principaux, avec appui du COP, en classes de 3ème, 1ère et terminale.
- Dans les lycées, des informations relatives au cursus souhaité post-bac seront données avec les taux de réussite, de poursuite d'études et d'insertion professionnelle des étudiants dans la filière choisie.
- Dans les LP : des entretiens personnalisés seront proposés

Dispositif expérimental de réussite scolaire au lycée

Circulaire n° 2008-075 du 5 juin 2008 - BO n°24 du 12 juin 2008

Dispositif mis en place dans 200 lycées pilotes, identifiés comme accueillant des élèves faisant face à des difficultés scolaires particulières
(dans le Tarn : LP Clément de Pémillé à Graulhet)

Dispositif expérimental dès la rentrée, inclura :

- l'aide au travail scolaire
- l'entraînement aux épreuves des examens
- l'élaboration et l'approfondissement du projet d'orientation
- la préparation à la poursuite d'étude supérieure

Il s'organisera selon deux modalités :

- un accompagnement des élèves tout au long de l'année
- des sessions de stages durant les vacances de Toussaint, d'hiver et de printemps + stages d'été

